

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOURNIAC

Conseillers	Séance du 6 mars deux mil douze à 18 heures	
En exercice :	11	
Présents :	10	Le Conseil Municipal de Journiac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Claude RUAUD, Maire.
Absent :		
Votants :	11	
Procuration :	1	Date de convocation du Conseil Municipal : 1 mars 2012
Présents :	Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Maryse MAXIME, Brigitte PONS, Marie-Claude RUAUD, Jean-Louis TEULET, Pascal TEULET.	
Représenté(e) :	Jean-Marc MAURY (procuration à Marie-Claude RUAUD).	
Secrétaire de séance :	Michel BOUYNET.	

D2012/10

RÉGIME INDEMNITAIRE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en oeuvre d'un régime indemnitaire en faveur des agents de la commune de JOURNIAC.

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de la commune :

Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.)

Bénéficiaires : * Grade Adjoint Technique 2^{ème} classe – Taux moyen annuel : 1,5 – Versement mensuel

- Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- Les taux des indemnités évolueront dans les mêmes conditions que la rémunération des fonctionnaires, dans la limite des montants maxima réglementaires.
- Le Maire est chargé de fixer par arrêté le montant individuel attribué à chaque agent.
- La présente délibération prend effet à compter du mois de janvier 2012.

Adopte ces mesures à l'**unanimité** des membres présents.

D2012/11**TAUX ORDURES MÉNAGÈRES**

Le Madame Maire propose de relever la TEOM de 0,5%, soit TEOM 2012 à 6%.

POUR : 11

D2012/12**COMPTE DE GESTION AEP 2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur 2011.

POUR : 11

D2012/13**COMPTE DE GESTION COMMUNE 2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur 2011.

POUR : 11

D2012/14**PROPOSITION D'ACHATS DE TERRAINS « LA LOCASSE »**

Madame Le Maire évoque son récent entretien avec Monsieur Roger LALOT. Ce dernier est favorable pour vendre les parcelles (F 323, F324, F311, F442, F440) susceptibles de contenir un forage approprié et avec une réelle capacité. M. LALOT est d'accord pour que soit rédigé un acte, sous sein privé, stipulant qu'il donne à la commune l'autorisation de faire effectuer un forage profond et que si celui-ci se révèle fructueux, il s'engage à vendre le terrain nécessaire à l'exploitation de la ressource en eau au prix convenu de 15 000 €.

Le Conseil Municipal mandate Mme Le Maire pour engager les démarches à cet effet.

POUR : 11

D2012/15**STATION D'ÉPURATION**

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de création d'une station d'épuration, établi par le cabinet INFRA-CONCEPT de Belvès.

Le Conseil Municipal réfléchira ultérieurement pour prendre position sur l'intérêt ou non de la poursuite de cette étude.

D2012/16**ACHAT D'UN ORDINATEUR**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet d'achat d'un ordinateur auprès de S. O. S. COSSE INFORMATIQUE aux Eyzies de Tayac, pour un montant de 746,79 €.

POUR : 11

DIVERS➤ **BUREAU DE VOTE ELECTIONS NATIONALE 2012**

	<u>Dimanche 22 avril</u>	<u>Dimanche 6 mai</u>
8h à 10h30	D. BARTHE M. MAXIME M. BOUYNET	D. BARTHE M. MAXIME M. BOUYNET
10h30 à 13h	J-L TEULET S. LEMOUZY D. DELMARÈS	J-L TEULET S. LEMOUZY D. DELMARÈS
13h à 15h30	B. PONS W. DOUGNAC J-M MAURY	B. PONS W. DOUGNAC J-M MAURY
15h30 à 18h	M-C RUAUD P. TEULET M. BOUYNET	M-C RUAUD P. TEULET M. BOUYNET

➤ **Compte rendu de la communauté de communes « Terre de Cro-Magnon » :
Ordures ménagères**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport, non soumis à vote de l'assemblée délibérante.

➤ Visite des routes le vendredi 9 mars 2012, 10h30, avec Entreprise Hérault.

Après avoir lu le compte rendu du procès verbal, l'ensemble des propositions est adopté par le Conseil Municipal, la séance est levée à 20 heures.

SEANCE DU 6 MARS 2012**D2012/10 – D2012/11 – D2012/12 – D2012/13 – D2012/14 – D2012/15 -
D2012/16**

Dominique BARTHE		Jean-Marc MAURY Procuration	
Michel BOUYNET		Maryse MAXIME	
Daniel DELMARES		Brigitte PONS	
William DOUGNAC		Marie-Claude RUAUD	
Sylvie LEMOUZY		Jean-Louis TEULET	
		Pascal TEULET	